

Présents : Jacques PHILIPPE – Patrick ERRIEN – Pascale SIMON – Riccardo POZZETTO – Patrick BABONNEAU – Véronique IGIELSKI – Christine RULLIE – Franck BAUDRILLER – Franck JOUNIER – Thierry GATEFAIT – Dominique BOUDEAU – Mireille COURBOULAY – Christian RODET – Jacques BALZAC – Sophie LAMBOUR – Dimitri BREHERET – Alain GUERESSE – Pascal DUPE – Toubha HADDAD – Lénaïc SORIN – Chantal BEAUQUIN.

Excusés : Jean-Paul BREMENT – Yves GARREAU – Sébastien LHERMITE

Absent : Didier AUBERT

Invité : Yannick OLIVIER

Le Procès-Verbal du Comité directeur du 27/04/2017 est adopté à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents.

1. INFORMATIONS PRESIDENT

- Jacques PHILIPPE revient sur les finales de Coupe de Loire Atlantique pour remercier les organisateurs ainsi que les Membres du Comité Directeur présents sur la manifestation, il souligne que, dans l'ensemble tout s'est bien déroulé et que nous avons pu assister à de belles rencontres.

Le match de Gala a aussi été une réussite puisqu'au terme de la rencontre le BCSP REZE a composé son billet pour la Ligue 2.

- Jacques PHILIPPE en profite pour féliciter les Espoirs du NRB qui en battant LYON sont devenues Championnes de France, il a transmis les félicitations du Comité Directeur du CD44 au Président du NRB.
- Chantal BEAUQUIN souligne un petit problème le dimanche matin en raison d'un manque d'OTM. Franck JOUNIER remercie les salariés du Comité qui ont apporté leur aide sur la manifestation. Il propose qu'à l'avenir, sur chaque rencontre, soient présents à la table de marque un Membre du Comité Directeur et un représentant de la CDO pour régler les éventuels litiges et aider les Officiels en cas de problèmes.
- Jacques PHILIPPE et Yannick OLIVIER accompagnés de notre avocat Maître GABORIT rencontreront, le 1^{er} Juin, Mme DAGORNE HOCHARD et son Conseil en présence du Médiateur Maître DRUGEON. Jacques PHILIPPE souhaite un règlement rapide de l'affaire dans l'intérêt du Comité.
- Jacques PHILIPPE et Franck JOUNIER ont participé au cinquantième anniversaire du Club des FRECHETS. A cette occasion ils ont remis au Président le trophée du Comité.
- Nous avons reçu les 4 Clubs qui fusionnent (Campbon, Savenay, La Chapelle Launay et Prinquiau). La réunion a été très intéressante, tout a été mis sur la table, nous avons constaté qu'ils partent du bon pied et que leur projet est mûrement réfléchi.

- 🍌 Nos U 13 Féminines partent demain matin disputer les finales du Championnat de France à BOURG de PEAGE. Pour diminuer les frais, le déplacement se fait en car avec le Maine et Loire qui est qualifié en U 13 Masculins.
- 🍌 Franck JOUNIER assistera au quarante cinquième anniversaire du Club de la CHAPELLE LAUNAY. A cette occasion il remettra le trophée du Comité.
- 🍌 Samedi prochain Jacques PHILIPPE assistera au tournoi du NORT/ERDRE AC LES TOUCHES répondant ainsi à l'invitation du Président du Club.
- 🍌 Alain GUERESSE représentera le Comité lors de la remise du Label au Club de SAINT MARS DU DESERT.

2. INFORMATIONS DIRECTEUR

- 🍌 Yannick OLIVIER présente les bons de réduction sur les formations assurées par le Comité qui seront remis aux récipiendaires des Labels Or, Argent et Bronze.
- 🍌 En ce qui concerne les certificats médicaux, pour que tout le monde soit au même niveau d'information, il précise :
 - Création de licence : Certificat médical obligatoire.
 - Renouvellement : Questionnaire santé.
 - Surclassement : certificat médical.

Pour simplifier le travail, au cours des deux récentes réunions d'information, pour un renouvellement le certificat médical est souhaité pour tous.

Le certificat médical est valable 3 ans. Pour un renouvellement sur les saisons N+1 et N+2 joindre le questionnaire de santé.

- 🍌 Paire Arbitres Club : Lors du dernier Comité Directeur Fédéral, toutes les propositions faites par le Groupe de Travail concernant l'évolution de la Charte de l'arbitrage n'ont pas été retenues, en particulier celle concernant la « Paire Arbitres Club ». IL a été demandé au groupe de travail de retravailler ce point.

Le projet retravaillé a été présenté au cours du dernier Bureau Fédéral, il a été décidé de maintenir la version V1 une saison supplémentaire pour que les Ligues et Comités s'approprient la version V2 et que FBI évolue pour accepter les modifications relatives à celle-ci.

Cependant Jean Pierre SIUTAT, laisse la possibilité aux Ligues et Comités qui le souhaitent, de mettre en place, à titre de test, la « Paire Arbitres Club » dès la saison prochaine, ce sera le cas sur le territoire de la Ligue des Pays de la Loire.

Les Comités géreront et transmettront en fin de saison sur FBI le décompte des points.

Le Comité Directeur valide la mise en place de Paires Arbitres Club. Le curseur concernant l'obligation de couverture d'une équipe reste la saison prochaine au même niveau.

La Paire Arbitres Club devra être impérativement composée d'un Adulte et d'un Jeune en formation EDA.

- La CDO propose la mise en place d'une commande groupée de chemises Arbitre à un tarif préférentiel. Une information dans ce sens sera communiquée aux Clubs.
- The Bridge : Le Dimanche 18 Juin se déroulera les Tournois 3X3 Ligue, 16 équipes masculines et 16 équipes féminines y participeront. La ligue prend en charge les trophées, le Comité se chargeant de l'organisation.
En ce qui concerne les bénévoles et l'encadrement tout est finalisé, de même en ce qui concerne la buvette.

3. ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2017

- Ne disposant pas de la salle la veille de l'Assemblée, Patrick ERRIEN demande aux Membres du Comité Directeur disponibles d'arriver vers 7H00 pour la mise en place.
- Les ordinateurs, et les ballons seront remis aux Clubs à la fin de l'Assemblée. Dimitri BREHERET sera responsable de leur distribution.
- Jacques PHILIPPE présente au Comité Directeur les ordres du jour des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire.
- Un poste au Comité Directeur est à pourvoir, deux candidats ont fait acte de candidature. Ces candidatures ont été vérifiées et validées par la Commission de contrôle composée de Lénaïc SORIN, Dominique BOUDEAU et Maxime LEROUX. Un procès- verbal a été établi.
- Le Bureau de vote sera présidé par Yannick OLIVIER et composé de six scrutateurs qui seront les salariés du Comité.
- La composition du Bureau de vote est acceptée par le Comité Directeur. Elle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.
- Quatre postes d'émargement seront mis en place.

4. BUDGET ET DISPOSITIONS FINANCIERES

Jacques PHILIPPE donne la parole à Franck JOUNIER Trésorier du Comité pour la présentation des budgets et des dispositions financières.

COMPTE DE RESULTAT SAISON 2016/ 2017

- Franck JOUNIER se félicite de la bonne tenue des budgets.
Les documents comptables ont été transmis au préalable, aux Membres du Comité Directeur.
Franck JOUNIER intervient sur les lignes pouvant lever des interrogations concernant les écarts entre le prévisionnel et le réalisé.
- Au niveau des dépenses il note quelques dépassements qui ont leur explication :
 - Location véhicules, augmentation liée à la LOA du véhicule de service.

- Espaces verts, le dépassement est lié à l'aménagement nécessaire des espaces verts à l'issue des travaux.
- Maintenance, augmentation liée au remplacement de la porte d'entrée vandalisée. Il s'agit d'un transfert de charges car le remboursement par l'Assurance vient au chapitre « recettes »
- Augmentation des assurances dû en particulier à l'agrandissement du Comité.
- Honoraires le dépassement est dû aux honoraires de l'Huissier présent à l'Assemblée Générale 2016, aux honoraires de l'Expert- Comptable lors du contrôle de l'URSAFF subi par le Comité et enfin les honoraires de l'avocat qui gère le dossier Comité/ Mme DAGORNE HOCHARD.
- Communication externe, augmentation liée à l'achat de places pour des rencontres du NRB et de l'HERMINE, à l'achat au CDOS de badges et Pin's pour la candidature Française à l'organisation des JO 2024.
- Commission Technique, budget en augmentation en raison du déplacement dans la Drome de notre équipe féminine U13 qualifiée pour la finale nationale.
- Coupe de Loire Atlantique, dépassement dû au buffet organisé à l'occasion du 20eme anniversaire.
- Rubrique Commissions, Achat des jeux « Un joueur, injouable », achat des Kakémonos pour la durée de la mandature.
- La rubrique dotation amortissements corporels est en forte augmentation. Cette augmentation s'explique du fait de l'agrandissement du Comité.
- Au niveau des licences le budget réalisé est supérieur au prévisionnel qui était basé sur 23500 licenciés alors que nous avons atteint le chiffre de 24840.
- Les charges liées au personnel ainsi que les charges sociales sont conformes aux prévisions.
- Les subventions du Conseil Départemental et de la FFBB ont été maintenues, avec une légère baisse pour celles du CNDS.
- En ce qui concerne les Partenaires privés, l'aide du CREDIT MUTUEL a diminué de 1000€, les autres partenaires ont rempli leurs engagements.
- Les recettes liées aux pénalités sont plus importantes que celles budgétées. Il faut noter que nous partons, sur ce poste, sur une somme basse car il ne s'agit pas pour le Comité de faire des ressources avec les pénalités.
- La Coupe de Loire Atlantique, en raison du nombre important d'engagements, est excédentaire.
- Excédentaire aussi le poste « licences » en raison de l'augmentation du nombre de licenciés.
- Les deux évènements, le TQO et l'APPART CITY CUP, ont permis de dégager un excédent s'élevant à 29272,95€.
- Poste « transfert de charges » présente un excédent lié aux remboursements des assurances suite aux actions de vandalisme et aux sommes versées par HUMANIS pour le salaire de Mme DAGORNE HOCHARD.
- Les budgets réalisés relatifs aux autres rubriques budgétaires sont conformes au prévisionnel.

🍊 Le résultat montre un excédent de 2398,36€ pour un budget réalisé de 1 686 108,90€

Tous ces éléments ont été validés par notre Expert- Comptable.

🍊 Jacques PHILIPPE propose de passer au vote, avant cela Franck JOUNIER répond à quelques interrogations posées par Patrick BABONNEAU notamment sur l'informatique.

Le Compte de Résultat pour la saison 2016/2017 est adopté à l'unanimité des membres du Comité Directeur présents.

DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2017/2018

- Franck JOUNIER présente au Comité directeur les modifications tarifaires applicables sur la prochaine saison :
 - Licences : Augmentation globale de 0,90€ (Ligue 0,40 €, Comité 0,50€) pour toutes les catégories Senior, U 20, U 17, Détente et Dirigeants et de 0,70€ (Ligue 0,30€, Comité 0,40€) pour les autres catégories. Ces augmentations seront indolores pour les Clubs car elles sont compensées par la baisse du coût des assurances
 - Forfait simple en Seniors : une fois le prix de l'engagement au lieu de 112€ précédemment.
 - Licences manquantes : Avertissement lors de la première infraction.
 - Fautes Techniques : la troisième occasionne une pénalité de 50€, la quatrième ouverture d'un dossier disciplinaire.
 Cependant il pourrait y avoir des modifications fédérales concernant la gestion des fautes techniques, si c'est le cas nous suivrons les règlements Fédéraux.

- Jacques PHILIPPE souligne le coût relatif à l'ouverture d'un dossier disciplinaire qui s'élève aujourd'hui à 250€. Après discussion le montant est maintenu car en matière de discipline nous ne pouvons pas faire preuve de laxisme.

- Mireille COURBOULAY fait lecture des dispositions Fédérales qui pourraient être appliquées à partir de la saison prochaine en ce qui concerne les pénalités associées aux fautes techniques. Ces dispositions sont différentes de celles que le Comité projette d'appliquer. Après discussion, le Comité décide d'appliquer les dispositions fédérales si elles sont approuvées lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra au mois d'octobre à SAINT ETIENNE.
 - Organisation des manifestations sportives : les coûts d'engagement sont supprimés.
 - Absence à l'Assemblée Générale Départementale : un euro par licencié avec un minimum de 50€.
 - Indemnité kilométrique pour les déplacements des CTF : Elle devient forfaitaire et est fixée à 35€.

- Les autres dispositions financières restent identiques à celles de la saison 2016/2017
Les dispositions financières relatives à la saison 2017/2018 sont adoptées à l'unanimité des Membres du Comité Directeur présents.

BUDGET PREVISIONNEL 2017/ 2018.

- Nous partons sur un budget calqué sur le budget N-1.
- Nous présentons un budget équilibré, susceptible de subir des ajustements en fonction des circonstances : variation du nombre de licenciés, du nombre de mutations, etc...
- Le budget prévisionnel est basé sur 23500 Licenciés.
- Pour l'évènementiel, Coupe du Monde 3X3 et APPART CITY CUP, nous partons sur les mêmes bases que la saison dernière ou nous avons organisé le TQO et l'APPART CITY CUP.
- Alain GUERESSE pense que le budget de 3000€ alloué au développement du basket dans le secteur Nord Est sera dépassé. Si le plan d'action qui sera défini au mois de Septembre nécessite une augmentation de ce budget, un ajustement sera possible.
Le budget prévisionnel pour la saison 2017/2018 est adopté à l'unanimité des Membres élus présents.

5. PROPOSITION DES DELEGUES POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

- Jacques PHILIPPE, propose que Chantal BEAUQUIN et Dimitri BREHERET l'accompagnent pour représenter le Comité à l'Assemblée Générale Fédérale qui se tiendra à SAINT ETIENNE au mois d'Octobre.
- Les suppléants seront Dominique BOUDEAU et Franck JOUNIER.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des Membres du Comité Directeur présents.

- Ces propositions seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Départementale du 10 Juin.

6. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

- Les modifications ont été transmises aux Membres du Comité Directeur avant la réunion. Les observations suivantes sont faites :
 - Pascale SIMON apporte les précisions relatives au nombre de joueurs titulaires d'une licence AS dans le cadre d'une inter-équipe.
 - En U 20-U 17-U 15-U 13, 3 joueurs au minimum, de l'équipe porteuse devront figurer sur la feuille de match. En Seniors le nombre est porté à 5.
 - Un article précisant les règles du « brûlage » sur les inter-équipes ou CTC a été ajouté. Sur ce point le Comité s'aligne sur la Ligue.
 - Chantal BEAUQUIN, précise que pour la catégorie « U9 et U11 » il ne sera pas possible aux équipes mixtes évoluant en D2 et D3 de monter en D1 ou en D2.
 - En ce qui concerne le règlement de la Coupe de Loire Atlantique, l'article 5 qui est en contradiction avec l'article 3 est supprimé.

Les autres modifications du règlement sportif ont été validées lors du Comité Directeur du 27 Avril 2017.

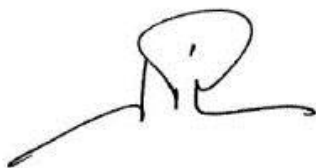
L'ensemble de ces modifications est adopté à l'unanimité des Membres du Comité Directeur présents

7. QUESTIONS DIVERSES

- Alain GUERESSE : Demande au niveau du CAC 44, dans le cadre d'une CTC, comment et à quel Club de la CTC le cadre technique est attribué. Actuellement ce paramètre n'est pas pris en compte dans la pondération relative au CAC 44. Franck BAUDRILLER mettra cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion technique.

La séance est levée à 22H30

Le Président du Comité
Jacques PHILIPPE



Le Secrétaire Général
Patrick ERRIEN

